
Adresse de la société populaire d'Uzès qui témoigne de son esprit révolutionnaire et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Uzès qui témoigne de son esprit révolutionnaire et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 39-40;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35491_t2_0039_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 17 Nivôse An II

(Lundi 6 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

La séance s'ouvre à l'heure ordinaire. Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 6 nivôse. La Convention l'adopte sans réclamation. (1)

I

On lit les adresses des Sociétés populaires d'Uzès, de Lannion, d'Isle-de-Groix, des sans-culottes de la commune de Saint-Sauvant: elles félicitent la Convention sur ses heureux travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

a

[Uzès, s.d., 1^{re} adresse] (3)

« Représentans,

La Nation paye les ministres du culte catholique. C'est la récompense des mensonges qu'ils ont prêchés et du mal qu'ils ont fait au peuple. Supprimez ce salaire si peu mérité; que les bigots et les fanatiques qui veulent des prêtres les paient. La Nation ne leur doit rien, le mal qu'ils ont fait est incalculable.

Nous vous demandons, Représentans, que les millions que la Nation donne à cette troupe de fénéans (sic), soit plus utilement employés, qu'ils servent à l'établissement sublime qui doit régérer les mœurs, consolider la Liberté, et établir le règne de la Raison, en un mot à salarier les instituteurs de l'Education nationale; c'est notre vœu le plus cher, c'est celui des Sans culottes. L'autel où ils brûlent un encens pur est celui de la Patrie, l'idole qu'ils adorent est celle de la Liberté, leur livre saint est la Constitution, leurs ministres sont les Représentans du peuple, et l'enfer qu'ils reconnoissent est la tyrannie qui ne les précipitera jamais dans son brasier. »

FAVRE, J. OMMAY (présid.), PARDEN, RIBOT (membres du C. de correspondance.)

[Uzès, s.d., 2^e adresse] (4)

« Représentans,

Les tyrans firent le malheur du monde, Non contents de dévorer le fruit des sucurs des peuples, ils les enchaînent sous le poids énorme de

l'oppression et de l'injustice, et firent couler leur sang à leur gré pour favoriser leurs passions et assouvir leur vengeance. Mais la verge qui devoit subjuguier le genre humain n'étoit pas assez lourde, les hommes n'étoient pas assez malheureux, il falloit que des ministres insolents au nom du Créateur, et, sous un masque hypocrite s'emparassent de leurs consciences, les rendissent crédules, fissent passer dans leurs âmes le poison du fanatisme, en les conduisant en cérémonie autour des enseignes religieuses, monuments de la superstition et de l'ignorance des peuples. Se pourroit-il, Représentans, qu'après avoir régénéré la France, il existe dans son sein ces momeries, révérees par des hommes trompés qui firent couler le sang de nos pères, qui nous retracent encore ces scènes d'horreur, ou des ministres scélérats excitoient le peuple au carnage; qui nous rappellent sans cesse ce colosse orgueilleux gangrené de corruption, et de vices, qui non content d'avoir fait le malheur de la France voulut l'aggraver dans l'intervalle de la Révolution pour échapper au glaive de la raison et de la philosophie? Non, Législateurs, vous écouterez notre voix et vous lancerez la foudre régénératrice.

Il est tems que la raison prenne la place de l'ignorance et de la crédulité, il est tems qu'elle plane sur tous, que son règne s'établisse, il est tems que tout ce qui a servi à subjuguier l'espèce humaine soit anéanti et que les prêtres avec un étalage hypocrite ne puissent plus tromper les hommes en se prosternant devant les enseignes religieuses qui inondent les lieux publics, où ils vont journellement célébrer leurs cérémonies superstitieuses inventées par l'avarice et le mensonge; il est tems enfin que l'autel de la Patrie soit seul révéré, et que la Religion naturelle presse son Empire. Législateurs, vous avez fait abattre tous les monuments qui pouvoient rappeler au peuple son antique esclavage. Ah! faites disparaître à jamais ces signes superstitieux élevés par l'imposture qui lui rappellent un tems plus affreux encore, qui lui rappellent sans cesse un clergé corrompu, enfanté par Satan dans sa plus grande colère. Défendez aux Ministres de tous les cultes de paroître ailleurs que dans leurs temples avec leurs costumes religieux, afin que nous ne rencontrions plus dans les rues sous un dehors hypocrite, le crime avec tous les attributs; détruisez que l'arrêté pris à Nevers le 19 vendémiaire par votre collègue Fouché aura force de loi et sera exécuté dans toute sa plénitude.

Sans doute les aristocrates, les hypocrites, les fédéralistes et tous les mauvais citoyens qui ont

(1) P.V., XXIX, 1.

(2) P.V., XXIX, 1. Mention dans *J. Lois*, n° 466; *Mon.*, XIX, 159; *J. Fr.*, n° 470; *J. Univ.*, p. 6644.

(3) C 289, pl. 891, p. 40. La pièce 41 est la lettre d'envoi signé d'Ommay « président de la Sté des Défenseurs de la Constitution républicaine d'Uzès ».

(4) C 289, pl. 891, p. 26.

juré le malheur de la France et la destruction de la Liberté, crieront à l'impiété, à l'irréligion et tenteront encore d'attiser la torche de la superstition et de l'ignorance. Mais le peuple a déchiré le bandeau de l'erreur, et la crédulité n'est plus son partage. Il n'ignore pas que toutes ces momeries sont indépendantes du culte, et n'a pas oublié les fourberies des hommes qui les ont élevées. Il se rappelle encore que quand ils possédoient les biens immenses qu'ils avoient ravis à l'homme trompé, ils refusèrent toujours d'en payer les charges, et exigeoient eux-mêmes une dixme vexatoire sur le revenu annuel du pauvre. Législateurs, le fanatisme a couvert la terre de deuils et de larmes, il l'a inondée du sang des peuples crédules et emploie tous les moyens pour allumer la guerre civile et pour faire briller à nos yeux le poignard sacrilège de la superstition. Tant que les enseignes religieuses existeront et que les prêtres pourront y célébrer leur culte, il lèvera une tête audacieuse. Faites les disparaître, et vous lui portez le dernier coup de mort, ainsi qu'aux mensonges de ces ministres.

Frappez, Représentans, en dépit des clameurs de la horde infernale. Déjà dans son délire affreux, elle proclame par la bouche du mensonge la suppression des ministres de tous les cultes, qu'elle dit prochaine. Ah! le jour où la Convention nationale réalisant leur imposture rendroit cette loi, seroit bien celui où le genre humain seroit libre, où les hommes seroient heureux, où les mœurs seroient régénérés, où l'empire de la raison et de la vertu seroit établi. La dixme, la gabelle et tout ce qui vexoit le peuple fut supprimé par le droit naturel. Qui vexe plus que les ministres de tous les cultes? »

[Mêmes signatures]

b

[Lannion, 2 niv. II] (1)

« Citoyens Représentans du peuple,

Vous avez fait de grandes choses et vous méritez notre reconnaissance. De grandes choses vous restent à faire et vous nous avez donné le droit de les attendre de votre sagesse. Parmi les nombreux évènements qui ont signalé vos travaux, la Société républicaine de Lannion applaudit toujours avec enthousiasme aux Journées mémorables du 31 mai et 2 juin derniers, à la mort du tyran, au supplice de sa Messaline, à la punition des députés coupables et à l'établissement du gouvernement révolutionnaire. Si la Société semble avoir tardé à émettre son vœu sur ces évènements, la cause, Citoyens en sera sans doute, honorable à vos yeux. La plupart des sociétaires jusqu'à présent dispersés combattoient dans la Vendée et à Rennes, les brigands qui désolent notre patrie. Rentrés dans leurs foyers et réunis à leurs frères, ils s'empresent de vous offrir avec eux le sentiment unanime de leur admiration. Continuez, Législateurs, à fournir une carrière aussi glorieuse; restez à votre poste; organisez promptement l'instruction publique, achevez le Code civil qui consolidera l'unité de la France par l'identité d'une législation universelle. Notre devoir à nous (et nous jurons de le remplir) est de propager

(1) C 289, pl. 891, p. 27.

l'esprit public, en observant et en prêchant l'observation des loix et le plus ardent républicanisme. Sentinelles vigilantes, nous promettons de dénoncer tous les traîtres, de démasquer leurs trames, de combattre tous leurs projets liberticides. Législateurs, telle est la tâche que s'impose une Société populaire créée par le civisme, épurée par la ferveur du zèle patriotique. »

Alain TASSEL, CAOILLAZ, DESPOISSIEZ, DEBUGNY, PRUNET, LE MUDOC, [et 56 autres noms].

c

La société populaire de l'isle de Groix, département du Morbihan, invite la Convention à rester à son poste, et la remercie de ce qu'en donnant un port à leur commune, elle augmente ses moyens d'être utile à la République. (1)

d

Les sans culottes de la commune de Saint Sauvant (2) invitent la Convention à rester à son poste, demandent que leur commune soit appelée par la suite *Sylvain-Laroche*, et que le bulletin leur soit envoyé; ils annoncent qu'ils ont fait disparaître tous les signes du fanatisme, que leur église est actuellement le temple de la Raison où ils ont fait placer les Droits de l'Homme, et qu'ils ont envoyé toutes les dépouilles de la superstition au district pour en faire offrande à la liberté. (3)

2

Les citoyens & le conseil-général de la commune d'Arnay-sur-Arroux félicitent la Convention nationale du code révolutionnaire qu'elle a décrété & lui en témoignent leur reconnaissance. (4)

Mention honorable, insertion au bulletin. (5)

[Arnay-sur-Arroux, 26 frim. II] (6)

« Citoyens Représentans,

Le Code révolutionnaire que vous venez de décréter va, par la bonté de son organisation, donner un mouvement salutaire à toute la machine politique.

Faire exécuter les loix avec la rapidité qu'exigent les circonstances, déterminer les pouvoirs, poser des limites invariables dans les fonctions publiques, assurer les subsistances, diriger utilement la force armée et comprimer les malveillans, rompre la trame de leurs intrigues, réunir les citoyens pour les opposer en masse aux efforts de nos ennemis, faire jouir le peuple des bienfaits de la liberté, tel est le but que vous [vous] êtes proposé.

Recevez, Citoyens Représentans, l'approbation et le témoignage de la reconnaissance des citoyens d'Arnay-sur-Arroux et du Conseil général de cette commune qui promet de remplir les fonctions qui lui sont confiées avec le zèle et

(1) B^{tn}, 17 niv. (suppl^t).

(2) District de Saintes (Charente-Inf^{re}).

(3) B^{tn}, 17 niv. (suppl^t).

(4) P.V., XXIX, 1.

(5) B^{tn}, 17 niv. (suppl^t).

(6) C 288, pl. 885, p. 30.